



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Benoît BORDAT	M. Claude PICARD
M. Gilbert MENUT	M. Joël MEKHANTAR	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Alain LINGER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiââ MASLOUHI
M. Pierre LAMBOROT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Lucien BRENOT	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel ROTGER	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : DEPLACEMENTS

Requalification de la RD 996 en boulevard urbain et création de bandes cyclables - convention avec la commune de Longvic

La Ville de Longvic souhaite aménager la RD 996 en boulevard urbain sur la section entre l'avenue de l'Europe et le boulevard des Industries. Ce qui était une voie rapide routière a pour vocation de devenir une rue.

En fonction de la loi sur l'air et de la volonté des élus, une attention particulière a été donnée aux aménagements cyclables. Ainsi deux bandes cyclables unidirectionnelles seront créées le long de l'aménagement.

La Communauté de l'Agglomération dijonnaise subventionnerait ces travaux à hauteur de 76 092,50 € HT, soit 91006,63 € TTC pour une somme totale de l'opération de 2 066 000,20 M€ TTC. Elle ne financerait que ces aménagements cyclables qui entrent dans le cadre du schéma directeur. Ces dispositions seraient reprises dans un protocole d'accord à passer entre les parties concernées, la Ville de Longvic et le Grand Dijon.

Vu l'avis du bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** le protocole d'accord à passer entre la Ville de Longvic et la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout document utile à la gestion de ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le 26 JUIN 2009

Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 JUIN 2009



Vu pour être annexé à la délibération n° 64
du Conseil de Communauté du 25 juin 2009

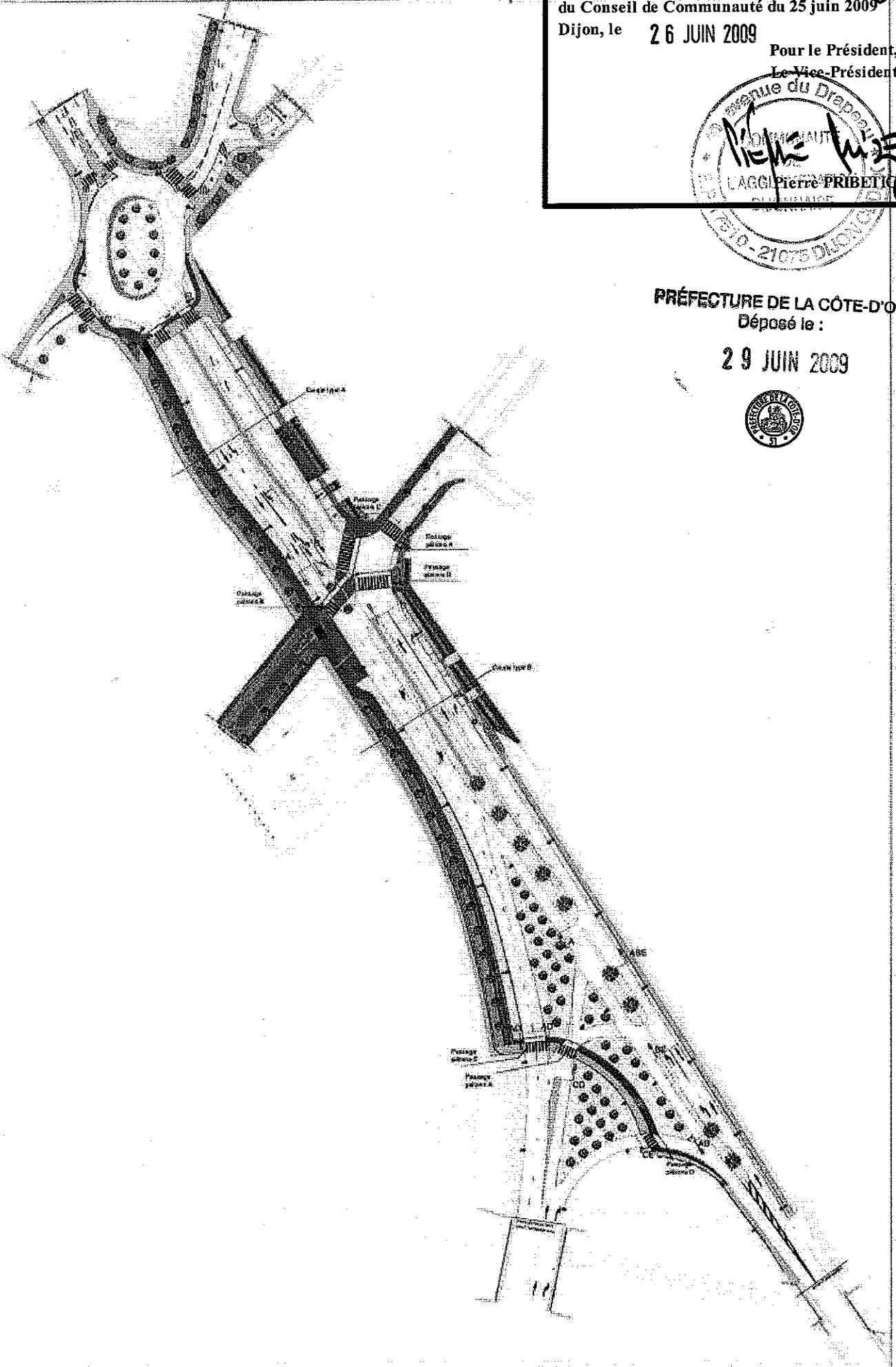
Dijon, le 26 JUIN 2009

Pour le Président,
Le Vice-Président



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 JUIN 2009



COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

Du conseil municipal

Du 24 novembre 2008

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 28
votants : 29

le 24 Novembre Deux Mil Huit à vingt heures
le Conseil Municipal de la commune de LONGVIC
étant assemblé en session ordinaire, en Mairie
après convocation légale, sous la présidence de Madame DARCIAUX, Maire

Etaient présents : Mmes Mrs ALMEIDA - MOSSON - BOUCASSOT - SHUNGU -
GONÇALVES - HOUOT - CHEVREUX - PREVOST - ROY - BIGARNET - ISSAD -
BERTRAND - GUYENET - SAGE - BONNOT - GUTIERREZ VIGREUX -
MOUNDANGA - PELLETIER - TONOT - KAMBOUA - AIT SALAH - LIECHTY -
SEGUIN - BARBOT - DÉRIOT - MOREL - GASSER

Avait donné pouvoir : M. LOFFRON

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LIECHTY a été nommé, aux fonctions de secrétaire de séances et les a acceptées.

N° : 184

OBJET : Demande d'aide financière au Grand Dijon pour
la création de bandes cyclables Route de Dijon

Sur proposition de Madame la Députée-Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les travaux d'aménagement de la RD 996 en boulevard urbain sur la section comprise entre l'avenue de l'Europe et le boulevard des Industries intègre une dimension toute particulière pour les déplacements doux avec notamment la création d'une bande cyclable de part et d'autre de la voie,

CONSIDERANT que la réalisation de ces deux bandes cyclables sur la longueur de l'aménagement, d'un coût prévisionnel de travaux de 76 092,50 € HT, peut être subventionnée par le Grand Dijon,

SOLLICITE l'aide financière du Grand Dijon pour la réalisation de deux bandes cyclables sur la longueur de l'aménagement de la RD 996 en boulevard urbain sur la section comprise entre l'avenue de l'Europe et le boulevard des Industries, dont le coût prévisionnel s'élève à 76 092,50 € HT,

CHARGE Madame la Députée-Maire de la signature de tout document en ce sens.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

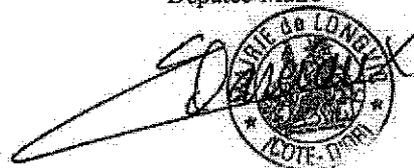
Claude DARCIAUX

Députée-Maire

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 JUIN 2009



Nota : Le Maire certifie que
le compte-rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte de la Mairie le 25 NOV. 2008
que la convocation du Conseil
avait été faite le 18.11.2008

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la Loi
n° 82623 du 22 Juillet 1982

Acte reçu par les services préfectoraux le 25 NOV 2008



La Députée Maire,
L'Agent Délégué